



Architect of an Open World™

Lettre aux actionnaires

Les Clayes-sous-Bois, le 24 avril 2008 :

Cher actionnaire,

Les standards et normes de gouvernance évoluent en permanence. Bull est soucieux du traitement de toutes les parties prenantes, et s'attache à appliquer des méthodes adaptées à sa taille et sa situation.

Conformément à la loi de 2007 dite TEPA, nous vous proposons cette année d'approuver un rapport sur une nouvelle convention qui introduit des critères de performance au calcul de mon indemnité en cas de cessation ou changement de mes fonctions, tel que défini dans la convention. Ma performance serait évaluée par un comité spécialisé d'administrateurs en appliquant une méthode de calcul explicite. Cette méthode peut amener à la suppression de l'indemnité en cas de performance inférieure à un seuil par rapport à mes objectifs. En contrepartie, elle prévoyait une augmentation de l'indemnité en cas de performance supérieure à mes objectifs.

C'est bien volontiers que je viens vous informer de ma décision d'abandonner l'avantage de la clause qui permettait, le cas échéant, de faire porter mon indemnité en cas de départ à un montant supérieur à 2 années de rémunération annuelle. En renonçant à cette disposition, je tiens à m'inscrire dans les pratiques de la place.

Cet amendement sera soumis au conseil d'administration du 29 avril 2008. Par la suite la documentation idoine sera en conséquence amendée, et la convention ainsi modifiée sera, conformément à la loi, soumise à l'assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2008.

Je souhaite prendre cette occasion pour vous remercier pour votre soutien pendant cette période de transformation de votre société, et de réitérer mon attachement, et celui de l'ensemble du conseil d'administration, aux principes d'une gouvernance adaptée et moderne.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Didier Lamouche', written over a horizontal line.

Didier Lamouche
Président directeur général